

# SKI NORDIQUE

SAISON 2014 – 2015  
Ski de fond à Autrans (Vercors)  
10 – 11 janvier 2015

**Responsable : Olivier Renault (06 89 65 55 75)**

**ANIMATEURS :**

*Découverte (15-F06) avec Olivier Renault*

*Technique Patinage niveau 1 (15-F07) avec organisateur à définir*

*Technique Patinage niveau 2 (15-F08) avec Emmanuel K.*

*Ski libre (15-F10) en autonomie*

*Vous pouvez prendre contact avec eux via le KiFaiKoi sur le site Internet. Pour la définition des niveaux, se reporter au site Web.*

**RENDEZ-VOUS** : Porte d'Orléans, près du monument Leclerc, à 21h45 le 9 janvier.

**VOYAGE** : Transport par autocar-couchettes (Autocars Chaumont)  
Départ le 9 janvier à 22h15 **précises**  
Retour lundi 12 janvier au matin pour les premiers métros (5h30 environ)

**PROGRAMME**

Niché au cœur du Parc Naturel Régional du Vercors, Autrans a su préserver son cadre naturel et une architecture très typique de cette région de moyenne montagne. Située à 1050 m d'altitude, le village offre un paysage typique du Vercors : un site largement évasé, des espaces vallonnés, un berceau de pâturages entouré de forêts d'épicéas et de hêtres, des hameaux dispersés. Changement de groupe possible en cours de séjour. En principe, chaque jour, technique le matin et balade l'après-midi avec mise en pratique.

**Pensez à apporter le pique-nique du samedi et dimanche midi.**

**EQUIPEMENT**

Il est conseillé d'avoir son matériel, mais il sera possible d'en louer sur place.

Farts prévus par le Club.

Equipement complet de ski de fond : bonnet, gants, lunettes, coupe-vent, sous-vêtements chauds et petit sac à dos.

**PARTICIPATION AUX FRAIS**

185 € tout compris (hors forfait ski et location de matériel).

**INSCRIPTION**

En ligne depuis l'Espace Membre ou en passant au Club pendant les heures d'ouverture.

**INFORMATIONS EN CAS D'ANNULATION**

De mauvaises conditions de neige ou un car insuffisamment rempli peuvent nous conduire à annuler une sortie. Il vous sera alors proposé de transférer l'inscription sur une autre sortie dans la limite des places disponibles, ou le remboursement de votre inscription. Toutefois, si les arrhes versées pour la réservation d'un hébergement ne peuvent être totalement récupérées, le CAF IdF se réserve la possibilité d'en retenir une quote-part.